
**INTERRUPTION
VOLONTAIRE DE GROSSESSE
CHIRURGICALE**

André Seidenberg
Dr.med. FA Allgemeine Med
Weinbergstr. 9
8001 Zürich

T: +41 44 266 58 00
Cas d'urgence: +41 44 266 58 03
F: +41 44 266 58 01
www.seidenberg.ch

INFORMATIONS IMPORTANTES SUR LE DÉROULEMENT DE L'INTERVENTION

La méthode par **aspiration** se pratique par les voies naturelles et garantit l'interruption définitive de la grossesse. Nous vous posons une perfusion au bras par laquelle vous recevrez des préparations visant à stabiliser le système cardio-vasculaire. Des anti-douleurs ne vous seront administrés que si vous en avez besoin. Après la désinfection, nous effectuons une anesthésie locale au niveau du col de l'utérus. Le col est ensuite ouvert progressivement au moyen de fines tiges de 5 à 9 mm de diamètre, puis la muqueuse et l'œuf sont aspirés à l'aide d'un tuyau de 6-8 mm de diamètre (éventuellement plus à partir de la 10^e semaine).

Traitement préparatoire: Deux heures avant, nous vous donnons deux comprimés de Cytotec de 200 mg à introduire profondément dans le vagin. Ils ont pour effet de ramollir le col de l'utérus.

Vous devez être à jeun depuis quatre heures au moment de l'intervention. Une tasse de thé ou de café est autorisée.

Nous vous recommandons de vous faire accompagner par une **personne de confiance**. Celle-ci n'est pas forcément tenue d'assister à l'intervention. Une fois l'intervention terminée, nous vous gardons au moins une heure en observation. Nous ne vous administrons que les quelques médicaments nécessaires, mais il se peut que vous ne soyez **pas en état de conduire**. Veuillez donc éviter de venir seule en voiture.



Nous abordons ensemble les risques et les effets secondaires ainsi que les autres options envisageables. La loi vous oblige à faire état de votre situation de détresse et à nous confirmer votre demande d'interruption de grossesse par une déclaration signée. Vous devez prendre votre décision en toute tranquillité, en vous accordant le temps de la réflexion. Ne vous laissez pas influencer ni culpabiliser par des gens qui ne sont pas en situation de vous aider et qui ne peuvent pas assumer vos responsabilités à votre place. Ce qui compte, c'est que vous fassiez votre **choix** sans arrière-pensées. Si, avant le début du traitement, vous décidez de **mener votre grossesse à son terme**, revenez quand même nous consulter. Vous aurez besoin des résultats d'exams (échographie, etc.).

Vous pouvez bien sûr nous contacter à tout moment pour dialoguer ou demander conseil. Vous pouvez également obtenir les coordonnées d'autres services d'aide; nous vous remettons une liste des centres de conseil gratuit.

Pensez à vous munir d'une **attestation de groupe sanguin** si vous en avez une. Si vous êtes de rhésus négatif ou que vous ne connaissez pas votre groupe sanguin, nous vous administrerons des anticorps anti-rhésus par mesure de sécurité. Le coût de l'injection est de CHF 140.-- (≈ € 120.--).

L'**acompte** à verser est de CHF 700.-- (€ 560.--) ou CHF 840.-- (€ 680.--) si vous n'avez pas d'attestation de groupe sanguin. A l'issue du traitement, vous recevrez la note d'honoraires et une demande de remboursement à transmettre à votre caisse-maladie. L'interruption de grossesse est prise en charge par l'**assurance maladie obligatoire**.

Le personnel soignant et les caisses maladie sont tenus au **secret médical**. Sans votre consentement exprès, nous ne communiquerons aucune information, pas même à vos proches. L'interruption volontaire de grossesse est déclarée au médecin cantonal sans mention de votre identité, conformément à la législation. Vous ne serez donc pas enregistrée par l'administration.

La reprise d'une activité professionnelle est généralement possible le jour même. Toutefois, demandez-nous sans hésiter un **certificat d'arrêt de travail** de 2-3 jours si vous en ressentez le besoin.

INFORMATIONS IMPORTANTES SUR LES SUITES DE L'INTERVENTION

Vous venez de subir une interruption de grossesse légale en ambulatoire. Une **visite de contrôle** est normalement prévue dans les 3 à 10 jours à notre cabinet ou chez votre médecin traitant. Si nous vous avons posé un dispositif Mirena®, une deuxième visite de contrôle est obligatoire six semaines après l'intervention.

L'aspiration provoque une rétractation et des spasmes des muscles utérins. Les **douleurs** qui en résultent sont de courte durée et se prolongent au maximum quelques heures.

Les **saignements** déclenchés par l'intervention durent généralement deux jours, occasionnellement jusqu'à deux semaines. Ils s'intensifient parfois dans les deux à trois jours qui suivent l'intervention mais doivent diminuer après le 5^e jour. Il arrive que de petits caillots de sang obstruent le col de l'utérus, entraînant un arrêt des saignements puis une expulsion des caillots associée à de fortes contractions. Ce phénomène n'est pas une complication et ne doit pas vous inquiéter. Prenez une bouillotte et, au besoin, du Mefenamin et du Buscopan.

Vous constaterez peut-être une légère hausse de votre **température corporelle**, ce qui n'est pas anormal. Les **règles** reviennent en général dans les quatre à six semaines. Si vous avez une montée de lait, portez un soutien-gorge bien emboîtant ou serrez votre poitrine dans un bandage. Ne vous massez surtout pas les seins pour exprimer le lait, ce geste aurait pour effet de stimuler la lactation. La pommade camphrée est aussi efficace.

Les **complications** d'une interruption de grossesse sont rares et vous ne devriez pas être concernée. La grossesse en cours atteste votre **fertilité**; la pratique d'une IVG n'augmente pas le risque de stérilité.

Toutefois, téléphonez-nous ou consultez votre médecin dans les cas suivants:

- Si vous saignez pendant plus de deux semaines ou que les saignements augmentent après le 5^e jour au lieu de diminuer. Notez que les hémorragies graves ne peuvent survenir que dans les premières heures qui suivent l'intervention.
- Si vous avez de très vives douleurs abdominales. Des contractures qui vous contraignent à rester immobile et recroquevillée sont le symptôme d'une péritonite.
- Si vous avez des frissons et une forte poussée de fièvre. Les infections consécutives à une IVG sont rares.
- Si les premières règles après l'intervention sont beaucoup plus abondantes que la normale, qu'elles ne s'arrêtent pas ou qu'elles ne reviennent pas dans les six semaines après l'intervention.

Précautions à prendre: Dans les trois semaines qui suivent, vous **ne devez rien introduire dans votre vagin** car il est possible que le col de l'utérus ne soit pas encore refermé.

- N'utilisez **pas de tampons**, seulement des serviettes.
- Vous pouvez vous doucher et faire une toilette externe mais ne prenez **pas de bain** et ne faites pas de douches vaginales.
- Les **rapports sexuels** doivent s'effectuer sans pénétration vaginale. Peut-être vous faudra-t-il aussi un peu de temps avant d'éprouver à nouveau du désir.

Traitements complémentaires:

- Contre les douleurs au ventre, prenez du **Mefenamin** et du **Buscopan**, un antispasmodique. Une simple bouillotte pourra également vous soulager.
- **Antibiotiques:** A titre préventif, vous prendrez 2 ovules de Flagyl (1 g) et 1 g d'Azithromycine (4 cp. de 250 mg).
- Si vous optez pour la **pilule** comme nouveau moyen de contraception, commencez le jour de l'interruption ou le lendemain.

Nous vous recommandons de consulter un gynécologue une fois par an pour effectuer un **frottis de dépistage du cancer**. Nous avons discuté avec vous des méthodes **contraceptives**; il est tout aussi important que vous vous protégiez contre les maladies sexuellement transmissibles. Le préservatif est un moyen très sûr de protection contre les infections mais ne constitue pas le contraceptif le plus efficace. Si **par malchance** vous retombez enceinte, surtout n'ayez pas honte et prenez contact avec nous.

Téléphone: Vous pouvez nous joindre en permanence en composant le numéro du cabinet (044 266 58 00). En cas d'urgence, appelez le 044 266 58 03 (téléphone mobile; laissez un message et nous vous rappellerons) ou la permanence médicale au 044 269 69 69.

Nom: _____ Prénom: _____ Née le: _____

Adresse: _____ NPA, localité: _____

Je suis enceinte sans l'avoir désiré et mon état me place en situation de détresse. Pour ces raisons, j'envisage une interruption de grossesse et demande à subir cet acte en vertu des art. 119 et 120 du Code pénal. Je me suis entretenue personnellement et de manière approfondie avec le médecin devant pratiquer l'intervention. Il m'a informée de la procédure et des risques encourus et a répondu à mes questions relatives à l'interruption de grossesse. J'ai reçu un exemplaire de la présente feuille ainsi que le dossier guide de la Direction de la santé du canton de Zurich. J'accepte que les données me concernant soient exploitées sans mention de mon identité à des fins scientifiques.

(Pour les mineures:) Mes parents ne doivent pas être informés.

Date: _____ Signature: _____